



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 27927

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les difficultés auxquelles se trouvent confrontés les agents contrôleurs du travail ou les personnels contractuels du ministère qui ont réussi le concours de recrutement d'inspecteur du travail et qui, nommés inspecteurs-élèves, partent en formation de 18 mois à l'INTELP de Lyon. Ces difficultés sont liées à une perte très conséquente de revenus salariaux, de l'ordre de 300 à 700 euros net par mois. Mais s'ajoutent également à cela les effets du montant très insuffisant de l'allocation octroyée (29 euros par jour) pour les frais d'hébergement entraînés par les différents stages en directions départementales. Tenant compte de ces éléments et du fait que ces dernières années, la seule mesure favorable adoptée a été une prise en charge accrue des frais de transport, il lui demande quelles suites il entend donner aux propositions de reclassement statutaire amélioré effaçant les pertes de salaire actuelles, et de réévaluation substantielle de l'allocation d'hébergement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27927

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6334

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)